

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

SLOX

ID : 074-200081446-20221207-DP07421222A0059-AR

**Décision de non opposition
à une déclaration préalable**

Dossier n° DP07421222A0059

date de dépôt : 18/10/2022

date d'affichage du dépôt : 18/10/2022

complet le : 10/11/2022

demandeur : Monsieur Patrick BIGNARD

pour : Panneaux solaires

**adresse terrain : 2347 ROUTE DE PUZE, à GLIERES
VAL DE BORNE (74130)**

parcelles : 0C-0539

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

**Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction
du Droits des Sols, Communauté de Communes**

Faucigny Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Monsieur Patrick BIGNARD

2347 route de Puze

74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : 10/12/2022

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 06 décembre 2022.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

